

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 avril 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

#### Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

**2021 V. 119** Vœu relatif aux conditions dans lesquelles se fera la réouverture des établissements scolaires

-----

#### Le Conseil de Paris,

En réponse aux vœux :

V2 relatif à la mise en place de tests poolés dans les établissements scolaires, présenté par Jeanne d'Hauteserre, Vincent Baladi, Delphine Malachard des Reyssiers et les élus du groupe Changer Paris ;

V3 relatif à l'installation de purificateurs d'air dans les cantines des écoles parisiennes. Présenté par les Samia-Badat-Karam, et les élus du groupe Changer Paris ;

V4 relatif aux conditions sanitaires permettant un retour durable dans les établissements scolaires, déposé par Fatoumata Koné, Emmanuelle Rivier, Raphaëlle Rémy-Leleu, Chloé Sagaspe et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris, Nathalie Maquoi et les élu.e.s du groupe Générations ;

V5 relatif aux conditions de scolarité permettant un retour durable dans les établissements scolaires, déposé par Fatoumata Koné, Emmanuelle Rivier, Raphaëlle Rémy-Leleu, Chloé Sagaspe et les élu.e.s du Groupe Écologiste de Paris, Nathalie Maquoci et les élu.e.s du groupe Génération.s ;

V6 relatif à la mise en place de mesures pérennes dans les écoles, collèges et lycées pour faire face à la crise sanitaire, déposé par Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen

Considérant les déclarations du Président de la République du mercredi 31 mars, annonçant la fermeture des écoles et une modification du calendrier des vacances scolaires de printemps, sans aucune concertation ;

Considérant que ces annonces suivaient de quelques jours celle du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, annonçant le maintien de l'ouverture des écoles, malgré de nouvelles règles qui ont amené l'Académie à fermer en début de la semaine du lundi 29 mars un nombre de classes sur un rythme jamais connu auparavant ;

Considérant la recrudescence de l'épidémie de Covid-19 qui affecte durement Paris et sa région ;

Considérant dès lors, comme l'avait indiqué la Maire de Paris, que la fermeture des écoles et des collèges est apparue malheureusement nécessaire face à l'accélération de la circulation du virus touchant un nombre croissant d'enfants, de personnels de l'Éducation nationale et de la Ville de Paris ;

Considérant que le retour d'expérience à l'issue d'un an de crise sanitaire, l'enseignement à distance ne peut constituer une réponse de qualité équivalente à des cours délivrés dans des classes ;

Considérant également que, dans le contexte actuel, l'absence d'interactions sociales, que permet l'école dans ses différents temps, entraîne pour un certain nombre de jeunes une dégradation de leur santé mentale ,

Considérant dès lors qu'il s'agit de penser les conditions dans lesquelles se déroulera la réouverture des établissements scolaires, au plus tôt le 26 avril ;

Considérant la demande de la Maire de Paris appelant à ouvrir immédiatement la vaccination à tous les adultes présents devant les enfants dans les établissements scolaires y compris les personnels des Caisses des Écoles ;

Considérant le très important travail, fait par la Ville, de recensement de 373 bâtiments municipaux pouvant accueillir des élèves et leurs enseignant.e.s au sein de classes ainsi dédoublées ;

Considérant que l'Académie n'a jusqu'à ce jour pas saisi cette proposition d'organisation des cours dans ces tiers-lieux;

Considérant dès lors que, pour mettre en œuvre ce dédoublement, il appartiendrait à l'Académie de recruter des enseignant.e.s en nombre suffisant pour assurer des dédoublements ainsi que les remplacements ;

Considérant que la Maire de Paris a proposé début mars à l'Académie de réfléchir ensemble au développement de la pratique de la classe en extérieur, à partir d'expériences déjà en cours, comme celle existant dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement, qui lui a été présentée le 19 mars dernier, en présence du Directeur de l'Académie ;

Considérant la nécessaire modification des pratiques en matière d'aération des locaux, en particuliers scolaires, comme moyen pertinent, validé par une documentation scientifique abondante, de lutter contre la diffusion par aérosol, principal vecteur de diffusion de la Covid19 ;

Considérant, en conséquence de cette nécessité, l'équipement en cours d'environ 180 établissements de la petite enfance, écoles et collèges, consistant en la pose de plus de 500 capteurs de CO2, en particulier dans les réfectoires où les risques sont plus élevés ;

Considérant que la pose de ces capteurs, au-delà des mesures qu'ils assurent, participe à la prise de conscience de la nécessité de mieux renouveler périodiquement l'air dans les classes en ouvrant les fenêtres ;

Considérant les avis réservés sur l'utilisation en conditions réelles des dispositifs d'épuration de l'air intérieur, émis par des autorités reconnues (ANSES, l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris et de son exécutif, depuis le début de la crise sanitaire, à ce que des moyens soient mobilisés pour le respect des protocoles sanitaires définis au niveau national, comme par exemple le recrutement de 250 personnels supplémentaires notamment des agents de nettoyage et des ASEM ;

Considérant également la décision prise par la Ville de fournir des masque FFP2 à tous les agent.e.s de la Ville travaillant dans les Établissements d'Accueil de la Petite Enfance qui en font la demande d'une part, et à tous les agent.e.s de la Ville travaillant en maternelle devant les enfants ;

Considérant la nécessaire poursuite de l'organisation de dépistage aux tests salivaires dans les écoles, qu'il s'agisse du réseau des écoles dites « sentinelles », ou des écoles où plusieurs cas sont déclarés

Considérant néanmoins l'amélioration nécessaire en terme de réactivité, de partage d'informations entre les différents acteurs impliqués (Académie, Ville, ARS), afin que ces tests soient un outil efficace pour casser les chaînes de contamination ;

Considérant l'initiative prise par la Maire de Paris de la création d'un Comité consultatif de suivi du Covid dans les établissements scolaires, placé sous l'autorité de l'épidémiologiste Dominique Costagliola, associant des experts, Patrick Bloche et Anne Souyris, les représentants de la communauté éducative, l'Académie, des représentants syndicaux, de parents d'élèves, des professionnels de santé et des services de la Ville ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- la pratique des classes dehors soit mise en œuvre, dans le cadre d'un partenariat entre la Ville et l'Académie sur la base du volontariat des équipes pédagogiques ,
- l'Académie précise ses intentions quant au recours aux locaux proposés par la Ville pour dédoubler les classes, et au recrutement nécessaire d'enseignantes ;
- le Gouvernement prenne le plus rapidement possible les dispositions nécessaires pour que l'ensemble des adultes présents devant les enfants dans les établissements scolaires soient vaccinés prioritairement, et qu'une première dose puisse leur être administrée avant la reprise des classes en présentiel, au plus tôt le 26 avril 2021, et que la Ville facilite la prise de rendez-vous et l'accès à la vaccination;
- l'effort en matière de dépistage des cas Covid soit accentué :
  - par un déploiement des dispositifs existants : dépistage par tests salivaires dans les écoles, et tests rapides antigéniques réguliers dans les collèges et les lycées ;
  - par un accès rapide aux nouvelles possibilités de dépistage dont les modalités d'usage sont encore en attente de validation par les autorités sanitaires : autotests et tests dits « poolés »,
  - et par un meilleur partage d'information, comprenant en cela la publicité des résultats auprès des familles et des établissements ;

- un bilan soit dressé dès que possible du déploiement en cours des capteurs de CO2 dans les crèches, écoles et collèges, et que l'étude réalisée par AirParif soit présentée devant la 4<sup>ème</sup> ou la 6<sup>ème</sup> commission, afin que le Conseil puisse se prononcer sur l'opportunité et les conditions d'une généralisation du dispositif sur la base de données probantes d'efficacité (changement effectif des comportements d'aération, meilleure appréhension du risque aérosol par les équipes éducatives et les enfants, mesures correctives prises etc.) ;
- la Ville renforce son action auprès du rectorat pour que les protocoles sanitaires soient clarifiés et les moyens renforcés afin de s'assurer de leur bonne application dans l'ensemble des établissements scolaires ;
- la Ville renforce la dotation en équipement informatique (ordinateurs portables et clés 4G) pour les élèves identifiés par les équipes pédagogiques des écoles et collèges publics ;